

Rapport de diagnostic des polluants

Diagnostic partiel



Données générales

ID rapport	23110805_Aubonne_Roveray198
Version	1
Diagnostic partiel	Oui
Type d'inspection	Avant travaux
Assainissement	Non
Date inspection	22.09.2023
Evaluation avec conditions	Non
Polluants	Amiante

Coordonnées

Expert(s)	Francesco Celli Dominique Massarutto
Laboratoire(s)	HSE Conseils SA Route des Avouillons 4 1196 Gland

Bâtiment

Objet	Bâtiment industriel
Année de construction du bâtiment	en 1965
Bien-fond / Parcelle	1040
ECA	1056
Adresse	Roveray 198 1170 Aubonne

Donneur(s) d'ordre(s)

Donneur d'ordre(s) 1	Bureau d'ingénieurs Francis Liard Monsieur Francis Liard Route de l'Etraz 1 1173 Féchy
----------------------	--

Propriétaire(s)

Propriétaire 1	R. Caillet SA
----------------	---------------

Table des matières

Rapport de la visite	4
Données techniques	5
Situations dangereuses	6
Réserves	7
Légende des fiches	8
Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	9
Autre	15
Remarques générales	16
Annexe 1	17
Plans et localisation des éléments	17
Annexe 2	22
Rapport d'analyse amiante	22
Annexe 3	24
Grilles d'évaluation des risques	24

Rapport de la visite

Etendue du diagnostic

Ce diagnostic "avant travaux" partiel concerne uniquement les éléments touchés par le projet d'installation d'une pompe à chaleur. Il traite uniquement des locaux et installations liés à celui-ci. D'autres éléments présents dans le bâtiment peuvent contenir des polluants.

Conditions particulières au diagnostic

Les éléments non accessibles sans une importante destruction tels que les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de menuiserie et la maçonnerie ne font pas partie de la présente expertise.

Si des matériaux devaient être découverts lors de travaux, ils devront faire l'objet de prélèvements complémentaires afin de contrôler la présence de polluants de construction.

Les locaux étaient en fonction, pas de travaux en cours dans le bâtiment. Aucune condition observée au moment du diagnostic n'est susceptible d'avoir influencé les résultats.

Conditions générales

Ce rapport a été effectué sur la base du cahier des charges de l'ASCA version 1.5 du 14.02.2022, le module "déchets de chantier" de l'aide à l'exécution relative à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), ainsi que selon les bases légales suivantes, l'article 103a Diagnostic amiante de la LATC de juin 2010 et ses directives d'applications de décembre 2010.

Un diagnostic "avant travaux" permet au donneur d'ordres d'informer les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment des risques liés à la présence de polluants de construction. Ce n'est en aucun cas une soumission pour le chiffrage des travaux d'assainissement.

Données techniques

Amiante

Il a été repéré des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante qui ont été prélevés selon la stratégie d'échantillonnage décrite ci-après.

Les matériaux prélevés ne contiennent pas d'amiante.

Certains matériaux et installations susceptibles de contenir de l'amiante doivent faire l'objet d'investigations et d'analyses ultérieures. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut, voir tableau des MSCA.

Stratégie d'échantillonnage et interprétation des résultats des MSP

L'échantillonnage a été effectué selon les recommandations liées à la représentativité de l'échantillonnage à effectuer pour les principaux Matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) de l'ASCA, ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience de l'expert.

Un échantillon de chaque occurrence a été prélevé, l'interprétation des résultats se trouve dans les tableaux des MSP.

L'élimination et le conditionnement des déchets pollués doivent se faire selon les normes fédérales et cantonales en vigueur et conformément l'aide à l'exécution de l'OFEV sur le diagnostic des polluants de construction. Les informations concernant les filières d'élimination et le conditionnement des matériaux pollués sont données de manière indicative et selon les connaissances actuelles de la technique. Des spécificités peuvent entraîner des éliminations différentes de celles indiquées. Ce sont les exigences de l'OLED qui priment.

Situations dangereuses

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été relevée.

Réserves

Aucune réserve.

Légende des fiches

Type de matériel	F C FP FA SOL NFA	Flocage Calorifugeage Faux-plafond Faiblement aggloméré Sol Fortement aggloméré
Évaluateur	L E D T	Déterminé par le laboratoire Déterminé par expert Déterminé par default À définir
Localisation sur les plans	Bleu Rouge Jaune Violet Bleu clair Rose Vert	Elément ne contenant pas d'amiante, métaux lourds, PCB, HAP ou HBCD Elément contenant de l'amiante Elément contenant des métaux lourds Elément contenant du PCB Elément contenant du HAP Elément contenant du HBCD Elément assaini
Polluants	PCB ML HAP HBCD	Polychlorobiphényles Métaux lourds Hydrocarbures aromatiques polycycliques Hexabromocyclododécane
Liste des matériaux	Ev D.U.A. M.A.	Evaluateur Degré d'urgence d'assainir Mesure d'assainissement

Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Rez-de-chaussée	Chaufferie	0001	Chaudière et chauffe-eau	2 Pièce(s)	Installations	Non	Négatif	E				Installations datant de 2013. Sans risque
1	Rez-de-chaussée	Chaufferie	0002	Calorifugeage	Non défini	FA	Non	Négatif	E				Coque en plastique et isolation en laine minérale. Sans risque
1	Rez-de-chaussée	Chaufferie	0003	Joint plat	18 Pièce(s)	NFA	Non	a	D	1	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	Installation en fonctionnement. Considéré comme amianté par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors du démontage.
1	Rez-de-chaussée	Chaufferie	0004	Sol, murs et plafonds	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				En béton, sans risque
2	1er étage	Local électrique	0100	Tableau électrique	1 Pièce(s)	Installations	Non	a	D	2	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	Installation en fonctionnement. Considéré comme amianté par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors du démontage

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
2	1er étage	Local citerne	0101	Joint plat	1 Pièce(s)	NFA	Non	a	D	3	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	Considéré comme amianté par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors du démontage
2	1er étage	Local citerne et électrique	0102	Sol, murs et plafonds	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				En béton, sans risque
2	1er étage	Local concierge	0103	Colle de carrelage beige moucheté	3 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
2	1er étage	Local concierge	0104	Colle de plinthe brune	6 m	NFA	Oui	Négatif	L				
2	1er étage	Local concierge	0105	Murs et plafonds	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				En béton, peint en blanc. Sans risque
2	1er étage	Façade	0200	Murs	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				En béton, sans risque

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 1: Joint plat

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0003	Quantité approximative	18 Pièce(s)
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Défaut
Local	Chaufferie	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								
Remarque								
Installation en fonctionnement. Considéré comme amianté par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors du démontage.								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 2: Tableau électrique

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	0100	Quantité approximative	1 Pièce(s)
		Étage	1er étage	Évaluateur	Défaut
Local	Local électrique	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	Installations		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non

Mesure d'assainissement à prendre

L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée

Filière d'élimination et conditionnement

Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"

Remarque

Installation en fonctionnement. Considéré comme amianté par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors du démontage

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 3: Joint plat

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	0101	Quantité approximative	1 Pièce(s)
		Étage	1er étage	Évaluateur	Défaut
Local	Local citerne	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								
Remarque								
Considéré comme amianté par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors du démontage								

Autre

Conditionnement des matériaux contenant de l'amiante selon la filière d'élimination :

Type de matériau	Filière d'élimination	Conditionnement
Éléments en fibrociment en bon état	Décharge type B	Emballage résistant à la déchirure et transparent portant la mention « attention, contient de l'amiante »
Autres matériaux amiantés	Décharge type E	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques à la poussière (fermeture en col de cygne) portant la mention « attention, contient de l'amiante »

Remarques générales

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant des polluants et sur les installations ou locaux qui font l'objet d'une réserve.

Les matériaux contenant des polluants doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité de ces matériaux.

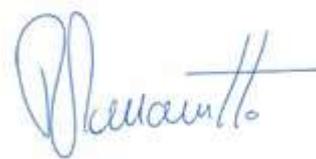
Afin de vous aider à gérer la présence de matériaux contenant des polluants dans vos bâtiments, HSE Conseils SA peut également vous proposer les prestations suivantes :

- Marquage des matériaux contenant des polluants
- Mesure de polluants dans l'air
- Etablissement ou contrôle de plan de retrait ou confinement (PRC) pour les matériaux pollués
- Mètre des éléments contenant des polluants pour la préparation des appels d'offres
- Appels d'offres aux entreprises spécialisées
- Surveillance de chantier, contrôles finaux et mesures libératoires
- Mise à jour des diagnostics

HSE Conseils SA



Francesco Celli



Dominique Massarutto

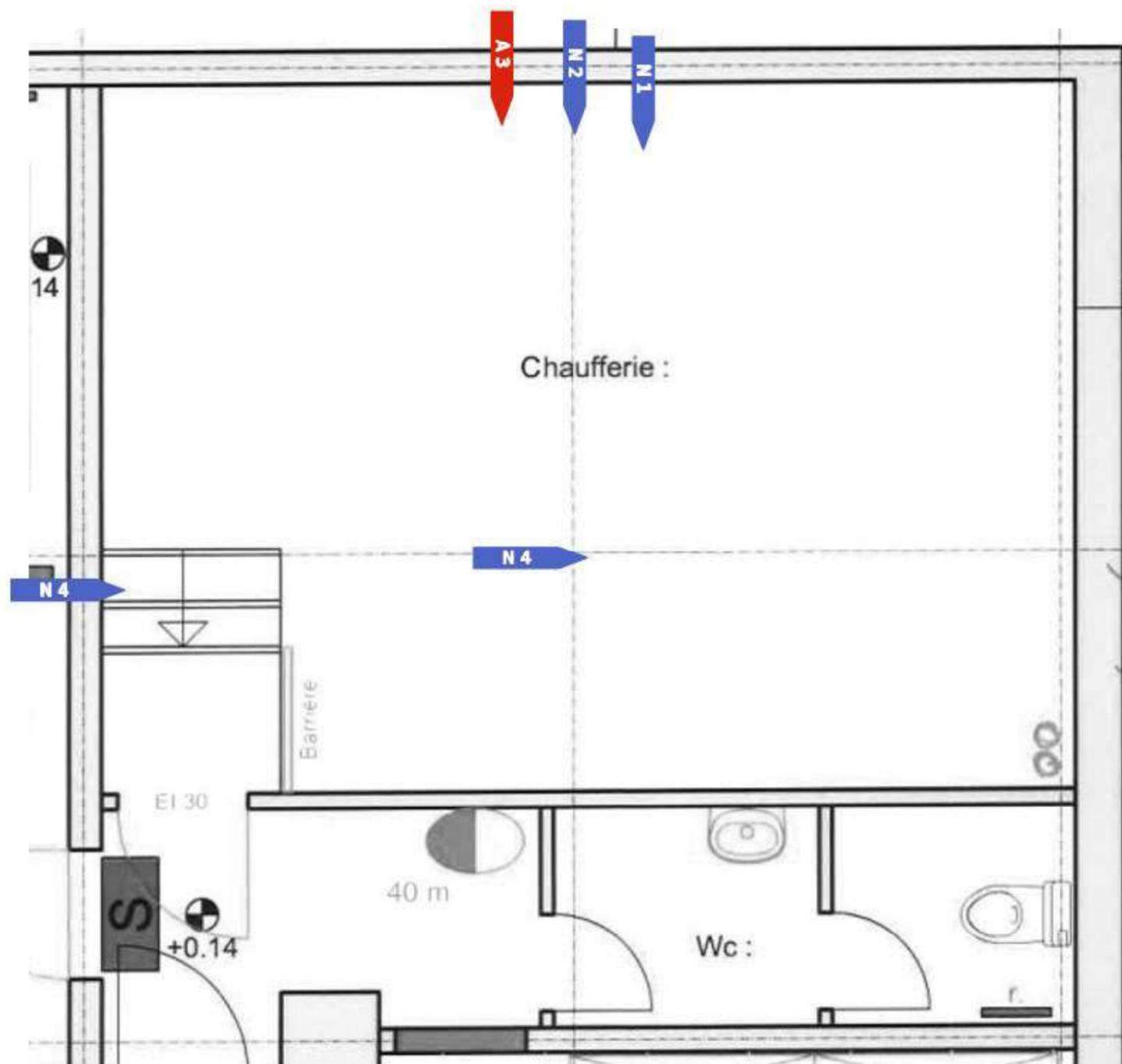
Annexe 1

Plans et localisation des éléments

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

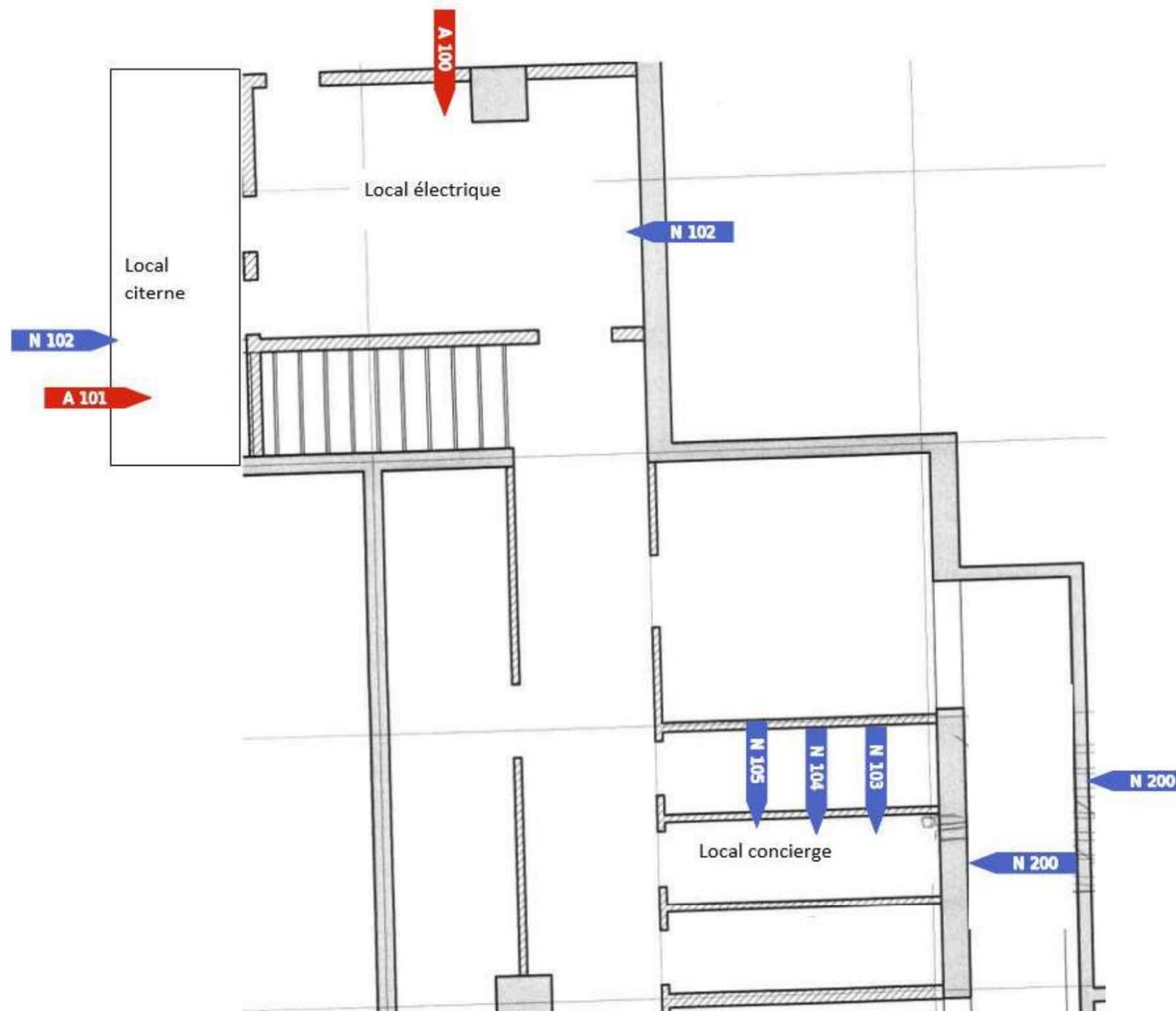
Échantillons

N1	Chaudière et chauffe-eau	Installations
N2	Calorifugeage	FA
A3	Joint plat	NFA
N4	Sol, murs et plafonds	NFA

ID plan	2
Étage	1er étage

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	2
Étage	1er étage

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

Échantillons

A100	Tableau électrique	Installations
A101	Joint plat	NFA
N102	Sol, murs et plafonds	NFA
N103	Colle de carrelage beige moucheté	NFA
N104	Colle de plinthe brune	NFA
N105	Murs et plafonds	NFA
N200	Murs	NFA

Annexe 2

Rapport d'analyse amiante

Rapport : MAT-NME-03
Version 1

Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Références

Client :	HSE Conseils SA Route des Avouillons 4 1196 Gland	Date de réception :	22.09.2023
		Date d'analyse :	27.09.2023
		Nombre d'échantillons :	2
Dossier :	23110805_Aubonne_Roveray198		

Résultats

Echantillons	Amiante
103 - Colle de carrelage beige moucheté	Non décelé
104 - Colle de plinthe brune	Non décelé

Remarques

La méthode de préparation utilisée est appropriée à des échantillons dont la teneur en amiante est faible et/ou qui présentent une matrice complexe. Les analyses sont effectuées selon la norme ISO 22'262-1 adaptée, par microscopie électronique à balayage. La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et analysés. Les préparations analysées sont archivées par le laboratoire pendant 3 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement. Avertissement FaCH : Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence.

Gland, le 27.09.2023

David-Julien Magnenat
AnalysteCécile Méziat
Responsable laboratoire

Annexe 3

Grilles d'évaluation des risques

Méthode d'évaluation des risques

La méthode SUVA-FACH 2891 a été utilisée dans le cadre de cette expertise afin d'évaluer les risques d'exposition aux fibres d'amiante. Elle comprend trois étapes successives : l'évaluation des matériaux, l'évaluation de l'utilisation des locaux et la détermination du degré d'urgence des mesures à prendre.

1ère étape : Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Cette étape revient à évaluer le risque de libération de fibres d'amiante en tenant compte de l'état du matériau, de son degré d'agglomération et des influences extérieures susceptibles d'accélérer sa détérioration. Le cumul des trois facteurs permet d'obtenir une appréciation allant de 0 à 5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	-1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0
Total = évaluation globale du matériau		

2ème étape : Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

La seconde étape intègre deux nouveaux facteurs : le type et la fréquence de l'utilisation du local ainsi que le degré d'accessibilité du matériau amianté. La matrice suivante permet d'obtenir une lettre allant de A à C par la combinaison de ces paramètres.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante			
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
		1	2	3	
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	1	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	2	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	3	B	C	C

3ème étape : Détermination de l'urgence des mesures à prendre

Les résultats des phases précédentes sont rassemblés et combinés dans la troisième étape, de manière à déterminer le degré d'urgence des mesures à prendre.

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Mesures à prendre

Sur la base du degré d'urgence attribué, une série de mesures devront être exécutées. Celles-ci sont répertoriées dans ce dernier tableau.

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
II Recommander des mesures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux